

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 octobre 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession d'une parcelle située 98 route de Pont l'Abbé**

**Il est proposé de céder une parcelle de 390 m<sup>2</sup> cadastrée CL n°534 sise 98 route de Pont l'Abbé au profit de l'OPAC de Quimper Cornouaille.**

\*\*\*

Faisant suite à une procédure d'appréhension de plein droit de bien sans maître en application de l'article L 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la ville de Quimper est devenue propriétaire de la parcelle CL n° 534 sise 98 route de Pont l'Abbé suite à l'incorporation de ce bien dans le domaine privé communal.

Après consultation du Service Local des Domaines, celui-ci a estimé le bien à un prix de 13 650 € du fait de sa forte déclivité.

Un accord est intervenu avec l'OPAC afin qu'il puisse construire sur ce terrain un logement locatif à bas niveau de loyer.

Cette parcelle pourrait donc être cédée au prix de 13 650 €, les frais liés au transfert de propriété étant à la charge de l'acquéreur.

Préalablement à cette cession, il convient de publier l'acte d'incorporation du bien par la commune au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, les frais en résultant étant pris en charge par la collectivité.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de céder à l'OPAC de Quimper Cornouaille la parcelle CL n°534 au prix de 13 650 € ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.